



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 27 NOVEMBRE 2014**

ÉCONOMIE HUMAINE : ÉTHIQUABLE ET SES PRODUITS D'ICI



Rémi Roux (à gauche) en visite chez Christian Aguerre (à droite), producteur de porc noir et de piment d'Espelette à Itxassou. Piment que produisent également Gilles Billaud et Martine Bouquerot dans leur exploitation. PHOTOS: R. W. SUD OUEST

# De la confiance au pays du commerce

Éthiquable tire sa force du lien de confiance que ses dirigeants nouent avec les producteurs. Négociations autour de txacoli et de txistorras

**ÉTHIQUABLE, UNE AVENTURE GERMOISE (3/3).** Sur les pas de la société Éthiquable, « Sud Ouest » plonge dans l'univers d'un nouveau commerce. Aujourd'hui, dernier volet : les produits d'ici.

GAËLLE RICHARD  
g.richard@sudouest.fr

En cette matinée de juin, le ciel menace à Itxassou. « Avec un Set pas un X. » Christian Aguerre, producteur de porc noir basque et de piment d'Espelette très connu dans le coin autant qu'à Paris, n'écrit pas le nom de sa commune autrement qu'en basque. Il aime son pays, mais surtout sa terre. Celle que sa famille travaille depuis des lustres sans produits chimiques.

Avec la société gersoise Éthiquable et ses dirigeants, le Basque parle la même langue. Au milieu des pieds de piments encore verts, Christian Aguerre et Rémi Roux, le patron gersois, sont sur la même longueur

d'onde. Christian Aguerre, le pote de Jules-Édouard Moustic de Groland et partenaire de Cédric Naudon pour son pari fou de la Jeune Rue dans le Marais à Paris, produit du porc noir, mais également du piment d'Espelette, puisque Itxassou se trouve dans la zone d'appellation d'origine protégée (AOP).

La ferme Haranea (prononcez « Arania ») est en Gaec (groupement agricole d'exploitation en commun) avec Gilles Billaud et Martine Bouquerot. Mais le piment, ça va, ça vient. « Une année, on en produit 60 kilos à cause de la grêle ; l'année suivante, si elle est bonne, on peut faire jusqu'à 900 kilos, explique Christian Aguerre, philosophe. En moyenne, nous produisons 400 kilos de piment par an dans notre ferme. » Seulement, voilà, il faudrait avoir les reins financiers solides comme l'identité basque pour tenir les années de disette.

**Des débouchés certains**

Les exploitations familiales, celles que l'on appelle d'agriculture paysanne parce qu'elles n'utilisent pas des méthodes de l'industrialisation agricole poussée dans les champs, n'ont bien souvent pas de comptes

en banque suffisamment fournis pour pouvoir assumer en même temps une faible récolte et les investissements nécessaires à la prochaine, tout en payant les charges quotidiennes. C'est là qu'intervient la société coopérative Éthiquable. Seconde entreprise française de commerce équitable, basée à Fleurance, elle est l'un des trois pionniers français à créer une nouvelle forme de commerce : Équitable Nord-Nord, avec sa gamme Paysans d'ici. Son but : vendre des produits bio et locaux pour soutenir les petits agriculteurs de nos régions.

À la tête d'une société d'une soixantaine de salariés, Rémi Roux est invité à la table de Christian Aguerre. Sous la tonnelle, le patron de la société à 15 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013 goûte au txacoli, pieds de cochon, txistorra et à la polenta fabriquée à partir du maïs de l'exploitation. Christian Aguerre est satisfait de sa collaboration avec Éthiquable pour son piment, au point qu'il vou-

draît également que la gamme Paysans d'ici commercialise sa polenta. Au son des cliquetis de fourchettes, les négociations débütent.

**Les racines du terroir**

« Le gros avantage d'Éthiquable, explique Gilles Billaud, c'est qu'elle nous assure des débouchés de manière certaine. Pour nous qui ne travaillons depuis vingt ans qu'avec des clients très locaux, Paysans d'ici, c'est presque de l'export ! Quelle que soit notre production de l'année, on sait que l'on vendra. » En cas de mauvaise récolte, les dirigeants d'Éthiquable comprennent. Ils ne nous mettent pas la pression, précise Martine Bouquerot. Christian Aguerre poursuit : « Trouver des personnes avec qui s'entendre sur le long terme (trois ans avec le contrat Paysans d'ici), c'est précieux. Et puis cette marque ne s'accapare pas notre nom. Si les consommateurs ont des questions à nous poser sur nos produits, ils savent où nous contacter puisque

c'est indiqué sur l'étiquette. La marque ne s'approprie pas tout, elle laisse la place à la reconnaissance de notre travail. »

En effet, l'engagement du producteur pour la qualité des produits et la préservation de la biodiversité est l'un des fers de lance de Paysans d'ici, l'un des 27 critères nécessaires à la commercialisation sous cette marque.

« Pour nous, Paysans d'ici, c'est presque de l'export ! »

« L'agriculture biologique, la préservation des variétés anciennes et du travail non industrialisé du paysan est pour nous fondamental, affirme Rémi Roux. Souvent, les gens confondent local et naturel. Or, il peut y avoir davantage de produits chimiques dans des légumes du marché. L'intérêt du bio et des variétés anciennes réside dans leurs qualités nutritives. Notre farine de tousselle, par exemple, présente plus de vitamines, de minéraux et d'oligoéléments qu'une farine destinée à produire de gros rendements. Cette variété ancienne produit moins, donc engendre de moindres revenus pour l'agriculteur, comparé aux blés industriels qui poussent partout la tousselle s'adapte au terroir de chaque région et a donc moins besoin d'azote pour pousser. »

**La mode bobo de la chimie**

L'ancien commercial de Pierrat Gourmand, Andros et Marmie Nova est un des plus fervents défenseurs de l'agroécologie et du bio. « Le système agricole intensif de l'après-guerre, où il fallait nourrir les gens, est à bout de souffle. L'agriculture biologique n'est pas une mode de bobo, c'est celle qui a toujours nourri la planète depuis la nuit des temps. Le lobbying des multinationales obligent les agriculteurs à racheter, chaque année, leurs semences hybrides et interdisant qu'ils replantent leurs graines, les produits chimiques pulvérisés par hélicoptère, etc., on est en train de se rendre compte des dégâts colossaux que ce système engendre. On sait qu'il y a des morts partout dans le monde. Dans un demi-siècle, on cherchera les coupables. Dans cinquante ans, nos petits-enfants nous demanderont : "Qu'est-ce qui vous a pris, il y a cinquante ans, avec cette mode de bobos de mettre de la chimie dans la terre ?" Les réponses, c'est aujourd'hui qu'il faut les apporter. »

L'orage vient d'éclater sur la colline bordant la Nive. La polenta de Christian Aguerre sera peut-être dans les rayons des supermarchés sous l'étiquette Paysans d'ici dans quelques mois. En attendant, les agriculteurs d'Haranea récolteront, équeuseront et trieront à la main leur piment qui séchera tranquillement dans un four à pruniaux dégoté en Lot-et-Garonne. Le petit pot de poudre rouge sera « exporté » au moins jusqu'à Toulouse ou Bordeaux. Les paillettes de sang de la terre basque en 50 ml se retrouveront peut-être à Paris dans l'une des enseignes du projet pharaonique du millionnaire Cédric Naudon. Ce n'est pas parce qu'on prononce Itxassou avec un « S » qu'on est coupé du monde. Bien au contraire, on ressent mieux ses pulsations dans ces collines.

L'ÉVOLUTION DE PAYSANS D'ICI

## Quatre régions de production

Éthiquable projette de faire évoluer sa gamme Paysans d'ici au fur et à mesure de l'essor des ventes. « À terme, nous envisageons de créer quatre régions de production de manière à ce que les Bretons trouvent, près de chez eux, le fruit du travail des paysans bretons, les Alsaciens des produits de l'Est et les Marseillais le résultat des récoltes des agriculteurs du Sud-Est, annonce Rémi

Roux. Par exemple, pour le moment, notre farine est produite par un agriculteur du Gers, mais l'esprit de Paysans d'ici n'est pas de vendre la farine gersoise à l'autre bout de la France. Dans nos quatre futures zones, les consommateurs pourront acheter une farine dont la céréale a poussé dans les champs près de chez eux et qui a été transformée en farine dans une petite unité de leur région. »

■ Grenoble veut bannir les panneaux publicitaires de son espace public ■ Un pas que les villes charentaises ne sont pas prêtes de faire ■ Car derrière les panneaux, il y a des recettes ■ Il faut donc composer.



Les entrées de ville sont les points les plus sensibles en ce qui concerne la pollution visuelle.

Photo Renaud Joubert

# Les panneaux publicitaires ont encore de beaux jours

Ismaël KARROUM  
i.karroum@charentelibre.fr

Une ville sans pub! C'est le rêve du maire de Grenoble. Pas de 4 par 3, pas d'entrée de ville squattée par des panneaux qui font de l'œil aux automobilistes. Pas de «prix sacrifiés» criards qui cohabitent avec des annonces d'hôtel ou des promos de spectacles. Ce serait une première européenne. Et il n'y a aucun doute, ça n'arrivera pas en Charente! Élu Vert à la ville de Cognac, Jean-François Hérouard reconnaît: «C'est une décision qui me plaît et à laquelle je serais favorable. Mais derrière ces publicités, il y a une redevance que perçoit la Ville. Et dans un contexte de difficultés budgétaires, je ne suis pas sûr qu'une telle proposition trouverait un écho favorable aux oreilles de mon maire.»

Pollution visuelle face à recettes fiscales. Cadre de vie face à nécessité pour les entreprises de communiquer et de se faire voir. Face à la publicité, chaque commune est en quête de son propre équilibre. Avec des points sensibles, les entrées de ville, emplacements préférentiels des afficheurs et des annonceurs. «Chez nous, c'était totalement anarchique. L'entrée de ville était devenue une forêt de panneaux. On a été obligé de réglementer», explique Roger Quesada, le directeur général des

services de la mairie de Soyaux. C'était à l'aube des années 2000. Et Soyaux, entrée est d'Angoulême, était balafée par les annonceurs, du rond-point de Carrefour jusqu'au centre-ville. «On a lancé une grande concertation, entre annonceurs, afficheurs, la Ville, les entreprises. L'idée, c'était que tout le monde y trouve son compte», poursuit-il. Au bout du processus, l'affichage a été réglementé strictement. «En harmonie avec le cadre de vie.» En adéquation avec des ronds-points végétalisés. Aucun 4 par 3 sur l'espace public. «Il n'y en a que chez des privés», précise-t-il.

**Cognac a baissé la pression de 60%**

À Cognac aussi. En 2003, Noël Belliot s'est battu contre les panneaux. Désormais opposant de Michel Gourinchas, il s'en enorgueillit: «À l'époque, on a été l'une des premières villes de France avec Mérignac, près de Bordeaux, à faire baisser considérablement la pollution visuelle.» Moins 60% d'espace publicitaire dans la ville. «Avec des 4 par 3 qui sont réglementairement interdits. Un panneau ne peut pas faire plus de 8 mètres carrés», précise l'ancien adjoint à l'environnement de Cognac. Il ne regrette rien, surtout pas d'avoir serré la vis: «Entre une taxe et le cadre de vie, on a choisi le cadre de vie.» D'autant plus

facilement qu'à l'époque, la redevance à Cognac était relativement faible. «On n'a pas perdu grand-chose, c'est vrai.»

**300 panneaux dans le privé à Angoulême**

Une perte que n'a pas voulu connaître Philippe Lavaud, sous pression financière à Angoulême, au grand dam d'Yves Brion, élu Vert d'Angoulême de 2008 à 2014. Il dit: «Le maire voulait conserver cette ressource. Je n'ai pas eu un maire Vert, moi.» Il n'a pas pu éradiquer comme il le voulait les affichages à Angoulême. «Alors que pour moi, c'est la principale des pollutions.» Ni même dépasser le règlement local. Résultat: le règlement de la publicité d'Angoulême n'a pas varié d'un iota depuis 1986. C'est un des plus vieux de France.

Autre écueil auquel il s'est heurté: «À Angoulême, la plupart des panneaux sont dans le domaine privé.» Alors que la ville possède 36 panneaux d'affichage public, on en retrouve 300 dans les jardins privés. Des panneaux pour lesquels les riverains perçoivent de 400 à 1 500 euros de redevance par an, petite pointe de beurre dans les épinarads en échange de l'occupation d'un espace privilégié.

La Ville, elle, reçoit environ 80 000 euros pour ses 36 panneaux et pour le mobilier urbain

d'affichage et d'annonce. «Sachant qu'il y a une contrepartie et que la Ville dispose d'une des faces pour sa propre communication», dit Yves Brion.

À Soyaux, c'est 92 000 euros par an pour l'affichage sur le mobilier urbain «plus la taxe sur les enseignes», précise Roger Quesada, qui insiste sur le taux «faible sur la commune». «Car même si l'affichage publicitaire génère une ressource fiscale, on a besoin de nos commerces et de nos entreprises. C'est aussi pour ça qu'on agit en concertation.»

En concertation avec les afficheurs et les entreprises, mais pas forcément avec les communes voisines. Étonnamment, la réglementation reste communale, ne se gère pas au niveau de l'agglomération. «Chacun est maître sur son territoire», regrette Noël Belliot qui, en son temps, à Cognac, n'a jamais réussi à se mettre d'accord avec Châteaubernard, qui constitue la véritable entrée de Cognac. «Résultat, c'était l'anarchie de leur côté, pendant que nous, on baissait l'affichage.» Il y a deux ans, c'est Jean-François Hérouard qui a sollicité ses voisins castelbernardins pour avoir un règlement commun: «Mais eux, ils n'ont aucun règlement! Ils doivent le bâtir en entier. Ça prend au moins deux ans. Du coup, même si les relations sont pacifiées avec eux, les grands panneaux sont toujours de leur côté.»

## Le Grenelle II freine l'anarchie

Deux cadres régissent les affichages publicitaires: une réglementation nationale qui date de 1979 et qui a évolué avec la loi Grenelle II en 2010, et des règlements communaux d'affichage publicitaire, sorte de plan d'occupation des espaces publicitaires de la ville. Le cadre est national, mais chaque ville peut restreindre, si elle le souhaite, cet affichage, et influencer sur le taux de la redevance. «Avec le Grenelle II, le cadre juridique est totalement renouvelé. Le processus de discussion a été très long, a duré cinq ou six ans entre les professionnels et les législateurs», indique Stéphane Dottiello, le président de l'Union de la publicité extérieure, le syndicat des afficheurs. Il en est convaincu: le nouveau cadre, qui restreint l'affichage, qui interdit les panneaux hors agglomération, aura un impact sur le patrimoine publicitaire. «Mais on ne sait pas vraiment le chiffrer, d'autant que la totalité de la loi ne s'appliquera qu'en 2020.» Le professionnel ne craint pas une vague générale qui mettra les panneaux de ses collègues à terre. «La pollution visuelle, c'est une préoccupation forte qui ne date pas d'hier. L'espace d'affichage, contrairement aux idées reçues, est en baisse constante depuis trente ans.» En terme de mètres carrés. Car en matière d'affaires, l'homme se réjouit: «Il ne faut pas croire qu'on substitue la publicité sur Internet. Depuis dix ans, notre secteur progresse.» Et il prévient les élus qui voudraient faire disparaître les panneaux: «Sur cette partie, les annonceurs sont locaux.» Et c'est donc le business local qui s'affiche.

# La Banque postale fait peu à peu sa place

**COLLECTIVITÉS**  
Sur fond de baisse de l'investissement public, La Banque postale monte en puissance

Il est clair que La Banque postale aurait préféré une conjoncture locale plus favorable. Elle qui a officiellement pris, mi-2012, la suite de la défunte Dexia, l'ex-banquier de référence des collectivités locales en France, évolue aujourd'hui sur un marché déprimé. Sa dernière note de conjoncture, publiée à l'occasion du congrès des maires de France, indique, pour 2014, une baisse de l'investissement public local de 7,4 %, le plus élevé depuis les lois de décentralisation du début des années 1980. Pire, elle évoque dans la même étude un scénario similaire pour 2015. La

baisse des dotations de l'État aux collectivités locales fera alors sentir tous ses effets.

Cela n'empêche pas la montée en puissance avec, pour 2013, un volume de prêts aux collectivités aquitaines de 350 millions d'euros. C'était zéro il y a deux ans.

« Nous sommes sur une politique très simple de taux fixe à 2,50 % sur vingt ans et de taux variables très sûrs », explique Vincent Corduan, directeur territorial Midi Atlantique à La Banque postale. Mais pour atteindre son objectif de conquête de 20 % de part de marché sur le secteur public local, La Banque postale va devoir élargir le spectre de ses interventions aux hôpitaux, aux maisons de santé, aux bailleurs sociaux et au financement de projets dans le domaine de l'énergie. Elle le précisera en janvier. **J.-B. G.**

## ■ CHATEAUBERNARD

**Cyclotourisme.** L'association sportive des Verriers cyclotourisme tiendra son assemblée générale, demain, à 18 heures, salle Jean-Tardif.



## Un concert solidaire à Saint-Jacques samedi

Le concert d'un ensemble vocal, les Noctambules, aura lieu samedi à 20 h 30 dans l'église Saint-Jacques. David Parola dirigera cet ensemble pour la bonne cause. Tous les bénéfices du concert seront remis à l'association Solidarité grands-parents. Tarif : 10 €. Gratuit pour les moins de 15 ans. **A. LACAUD**

## ÉCHOS DU COGNAÇAIS

### « Joyeuse Pagaille » continue sa tournée

**CHATEAUBERNARD** Les Castaladins ont rendu le public complice d'une succession de situations cocasses agrémentées de savoureux jeux de mots à la salle des fêtes, du 20 au 23 novembre. La pièce s'intitulait « Joyeuse Pagaille » de Régis Porte. Marina, une célibataire dévouée à son travail, apprend à ses dépens qu'il ne faut pas mentir à son président-directeur-général. Invitée par ce dernier à dîner, elle « loue » en urgence un mari, un bébé et une belle-mère...

Marina doit prendre sur elle et sans cesse improviser face à son cher PDG tout heureux de goûter aux joies familiales. Pour découvrir ces personnages hauts en couleur, il reste encore une dernière représentation demain à la Salamandre de Cognac dès 20 h 30. Tél. 05 45 36 44 05.

## Enfants



Les enfants ont appris à comprendre l'autre et à respecter ses droits. Photo C.L.

### Les droits revisités en temps périscolaire

**J'ai le droit de respirer, de vivre et d'être soigné.** C'est un des messages recueillis sur l'arbre de vœux pour les droits de l'enfant et c'est peut-être ce qu'on peut retenir de cette journée. Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, le centre de loisirs du Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) Enfance jeunesse a réuni plus de 70 enfants de Ruelle, Mornac, L'Isle-d'Espagnac et Tourne pour célébrer la Journée des droits de l'enfant. « C'est un moment idéal pour aborder les droits de l'enfant, mais aussi les devoirs, sur fond de jeux et d'exercices d'expression », explique Romain Baudry, le directeur animation du centre de loisirs. Plusieurs chantiers ont été mis en place. Un, sur le torball, devait

permettre de comprendre le handicap des malvoyants et les différences. Deux, sur l'écriture, ont permis aux enfants de s'exprimer en imaginant affiches et slogans, ou en écrivant des souhaits aussi émouvants qu'originaux : « Je voudrais plus de temps pour faire des créations », « J'aimerais être à Paris », « J'aimerais être une princesse », « J'aime quand mon petit frère me laisse tranquille ». Enfin, un atelier sportif a mis en évidence la coopération, la discipline et l'observation des règlements. La soirée s'est terminée avec les parents, qui ont pris connaissance des travaux et ont été invités à continuer chez eux la journée des droits de l'enfant. Sans oublier, bien sûr, les devoirs.

Jean LASAIRES

■ **Chiffres.** En France, un million d'enfants sont pauvres, 76 000 sont en danger dans un contexte familial dégradé et menaçant leur développement. 150 000 filles et garçons quittent chaque année le système scolaire sans aucune perspective. 15 % des enfants qui arrivent au collège ne comprennent pas ce qu'ils lisent. Dans le monde, un enfant meurt toutes les trois secondes. 191 pays sur 193 ont ratifié le traité, deux pays l'ont signé et pas ratifié, la Somalie et les États-Unis.

## UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE EN RADIOTHERAPIE

# Rayons presque parfaits

Le département accueille à Girac, cette semaine, une machine de traitement ultramoderne

LÉA AUBRIT

angouleme@sudouest.fr

Elle est arrivée en pièces détachées lundi et commence à être montée. Elle, c'est la nouvelle machine qui a coûté près de 2 millions d'euros au Groupement charentais de coopération en oncologie et radiothérapie (GCCOR). Et pour abriter ce nouvel accélérateur de particules qui va permettre d'améliorer le traitement des tumeurs par radiothérapie, le GCCOR a construit un nouveau bâtiment de 300 mètres carrés à Girac, financé par l'hôpital et le secteur privé. C'est le bunker numéro 3. Les travaux commencés en février sont achevés et l'aménagement intérieur débute en ce moment.

« La nouvelle machine sera en service pour les patients en avril », détaillent Nicolas Mathe, médecin du centre clinique, et Cédric Revelen, manager opérationnel du GCCOR. Plusieurs mois vont être nécessaires pour permettre aux équipes, renforcées par l'embauche d'une nouvelle radiophysicienne, de se familiariser avec les réglages et la configuration de la machine.

**Pour les tumeurs complexes**  
La technologie qui fait son arrivée va complètement changer la façon de travailler des radiologues de deux manières : la présence d'un scanner sur la machine va permettre de mieux évaluer en direct les volumes à traiter et la possibilité de modérer l'intensité des rayons va permettre de les rendre plus efficaces et moins nocifs. « Le faisceau n'est plus seulement linéaire, explique Marie Destbrosse, radiophysicienne médicale, il est modulable. On peut faire un U avec le rayon sans irradier le milieu. C'est un gros avantage pour traiter



Nicolas Mathe, médecin, et Marie Destbrosse, radiophysicienne médicale, vont pouvoir traiter davantage de pathologies grâce à ce nouvel équipement. THOMAS ANNOULD

les tumeurs avec des volumes complexes. » Une technique également plus confortable pour le patient. Là où des séances pouvaient durer jusqu'à vingt minutes, à l'avenir, cinq minutes suffiront.

La précision des traitements de radiothérapie a connu de grandes avancées : « Il y a très longtemps, on mettait le patient sous une boîte avec du cobalt, un matériel radioactif, on ouvrait pour irradier, puis on refermait, raconte Cédric Revelen. Ensuite, on a coulé des plombs pour donner des formes aux faisceaux. Avec l'accélérateur de particules, on a pu fabriquer le rayonnement

**« Les Charentais doivent arrêter d'aller à Bordeaux. On a le top du top ici maintenant »**

qu'on voulait et quand on le voulait en fabriquant les rayons X sur place. » Aujourd'hui, ces rayons deviennent plus fins en passant de 1 à 0,5 cm et surtout modulables, en cours de traitement. Grâce à l'imagerie, les rayons sont plus précis, donc nécessitent moins de marge de manœuvre pour atteindre cor-

rectement la tumeur, ce qui épargne davantage les tissus sains voisins. « C'est le logiciel qui, avec les contraintes de dose qu'on lui donne, établit un plan de traitement, poursuit Cédric Revelen. Il faut donc savoir le régler et en connaître les limites. »

« Nous avons besoin de davantage de contrôle qualité, ajoute Nicolas Mathe, car la technique est plus complexe et la machine beaucoup plus dynamique. » Le projet représente un investissement de 4 millions d'euros. Près de 1 000 patients par an bénéficient des traitements de radiothérapie dans le département. « Le problème des Charentais,

c'est que dès qu'ils entendent cancer, ils pensent qu'ils doivent aller à Bordeaux, regrette le médecin. Il y a cinq ou six ans, nous n'avions que 700 malades traités ici sur les 1 200 qui existent. On a réussi à en faire revenir grâce à des investissements. Là, l'objectif est de s'adresser à ceux qui sont encore traités hors du département. Ils doivent comprendre que maintenant, le top du top existe aussi en Charente et qu'ils n'ont pas besoin d'aller ailleurs. Les 200 personnes qui vont à Bordeaux tous les jours, c'est un coût pour la Sécurité sociale mais aussi une fatigue supplémentaire pour les patients. »

## ■ MERPINS

# Schneider conteste l'arrêt de la cour d'appel

**P**as d'entretien direct avec un responsable du siège de Schneider Electric. Juste un communiqué de presse. Au lendemain de l'arrêt de la cour d'appel de Versailles qui annule le plan social de Schneider Electric (plan qui, en 2010, avait contraint les 206 salariés de l'entreprise de Merpins à rejoindre les locaux de L'Isle-d'Espagnac et entraîné la fermeture de l'usine du Cognacais), la direction de la multinationale a annoncé son souhait de se pourvoir en cassation.

«Schneider Electric s'étonne de l'arrêt de la cour d'appel de Versailles qui vient de remettre en cause une décision rendue par le tribunal de grande instance de Nanterre le 26 septembre 2013», peut-on lire. «Celle-ci avait considéré que le plan de sauvegarde était parfaitement valable, que les mesures étaient proportionnées au niveau du groupe et que celles-ci avaient permis d'éviter tout licenciement pour motif économique.

En effet, dans ce projet, tout a été mis en œuvre pour aboutir au repositionnement des collaborateurs concernés, effectif depuis fin 2013, sur la base de mesures sociales qui ont donné lieu à la conclusion d'un accord collectif. En conséquence, Schneider Electric, considérant avoir rempli ses obligations et atteint les objectifs fixés dans le cadre de cet accord, a décidé de se pourvoir en cassation afin de contester l'arrêt rendu ce jour par la cour d'appel de Versailles».

Une réaction qui ne surprend pas la CGT. «On s'y attendait. Le groupe cherche à gagner du temps, il en a les moyens. Quoi qu'il en soit, on constate qu'il a pris la mesure de l'enjeu au regard de cette réaction rapide qui n'est vraiment pas dans ses habitudes», indique Philippe Meillac, le secrétaire du syndicat du site de L'Isle-d'Espagnac. Pour autant, nous restons confiants, assure-t-il, la Cour de cassation n'a pas vocation à juger sur le fond mais sur la forme».

## ■ SAINT-BRICE

# Les élus planchent sur le chauffage des bâtiments et la voirie

**L**ors de la réunion du conseil municipal tenue mardi soir, il a été décidé que suite à la démission de l'adjoint Patrick Boisseau (qui reste conseiller municipal), Raymond Bourinet, 4<sup>e</sup> adjoint, devient correspondant de Calitom (service des déchets), suppléant au Sicaac (syndicat d'eau et d'assainissement), délégué au SDEG 16 (syndicat d'électricité et gaz). Martine Bouillon, 1<sup>re</sup> adjointe, est nommée déléguée au pays Ouest-Charente.

**Chauffage des bâtiments.** 15 000 € d'investissements s'imposent pour changer les chaudières de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes. Des aides sont possibles et l'économie de dépense d'énergie doit rembourser l'emprunt. Un audit énergétique est envisagé pour étudier le niveau d'isolation des bâtiments.

**Voirie et sécurité.** Afin de briser la

vitesse des véhicules quartier de La Roche, rues Jacques-Delamain et de La Trèche tout un panel est envisagé: ralentisseurs, zone 30, coussins berlinois. Concernant La Trèche dont les riverains sont d'un côté à Châteaubernard et de l'autre à Saint-Brice, un projet d'aménagement date de 2011. Début 2015, des bornes expérimentales et des panneaux à flèches rouge et bleu pour passage alterné sont prévus.

**Taxe d'aménagement.** La taxe locale d'équipement qui est devenue «taxe d'aménagement» passe de 1 % à 1,2 %.

**Cimetière.** «Les constructions de sépultures de familles qui n'habitent pas la commune sont-elles possibles au cimetière?» Question posée par Yves Tricoire, adjoint chargé du cimetière, qui reste pour l'instant sans réponse.

# Schneider Electric : la CGT tacle Force ouvrière

**SOCIAL** L'annulation du plan social de Merpins par la cour d'appel de Versailles rouvre des plaies et ravive les tensions entre syndicats

OLIVIER SARAZIN  
o.sarazin@sudouest.fr

« Une victoire historique, une décision inédite, exceptionnelle... » Mardi, la CGT et ses avocats parisiens n'ont pas caché leur satisfaction quand la sixième chambre de la cour d'appel de Versailles a purement et simplement annulé le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui accompagnait la fermeture de l'usine Schneider Electric de Merpins en 2012 et le transfert de ses activités à l'Isle-d'Espagnac. En cause : l'insuffisance des mesures du plan social au regard des moyens du groupe, une multinationale cotée au CAC 40 (lire notre édition d'hier).

« La cour a repris presque tous nos arguments et cela nous conforte dans la légitimité de notre action », s'est félicité Philippe Meillac, délégué CGT. Dans la foulée, le syndicaliste a d'ailleurs diffusé un communiqué de presse triomphant, dont il faut bien lire la clinglante conclusion.

**« Légèreté catastrophique »**  
Ce dernier paragraphe, le voici : « Le syndicat CGT Schneider Electric et les salariés qu'il représente regrettent amèrement la signature du PSE il y a quatre ans par les autres organisations syndicales représentatives. La CGT avait pourtant mis en avant l'ensemble de ces arguments, depuis le début des négociations et tout au long de la procédure pour tenter de rallier à elle l'ensemble des forces syndicales dans son combat pour le maintien de l'emploi industriel dans notre territoire, et au-delà, dans le terri-



1<sup>er</sup> avril 2010, lors de l'annonce de la fermeture de l'usine de Merpins. PHOTOLLOUVER / ARCHIVES L.SUD OUEST 4

toire national. Force est de constater que la légèreté avec laquelle des organisations syndicales ont négocié le PSE et accompagné la stratégie de l'entreprise s'est avérée catastrophique.»

Sont ici visés les encadrants de la CEI-CGC, les travailleurs chrétiens de la CFIC, les autonomes de la CAT, mais aussi et surtout Force ouvrière, organisation majoritaire au sein de l'entreprise en Charente.

Dès l'annonce de la réorganisation, au printemps 2010, deux stratégies syndicales s'étaient opposées. Le choc, on s'en souvient, fut frontal et violent. D'un côté, FO souhaitait limiter la casse. Il considérait la fermeture de l'usine de Merpins inéluctable et jugeait plus judicieux de préparer sa reconversion et de négocier de bonnes conditions de transfert vers l'Isle-d'Espagnac.

De l'autre, la CGT, jusqu'au-boutiste, affirmait que le PSE pouvait être attaqué et annulé en justice. « Seuls les combats non engagés

ont perdus d'avance », ont martelé ses militants.

Hier, des plaies ont été rouvertes, des tensions ravivées. « La CGT donne des leçons et prétend sauver le monde ? Dont acte. Pourquoi préfère-t-elle attaquer les collègues que la direction ? Parce qu'elle entre en campagne et que les élections professionnelles du 22 janvier approchent », répond Thierry Gruet, délégué FO, secrétaire du CE des sites d'Angoulême et élu au comité central d'entreprise.

**« Une période incertaine »**

« La CGT oublie qu'en avril 2010, les salariés de Merpins avaient majoritairement voté, à main levée, le principe d'un PSE dit "accompagné", dont la négociation a duré plusieurs mois », dit encore M. Gruet.

Selon lui, l'annulation du plan ouvre une période incertaine, « où il n'est pas évident qu'une nouvelle négociation soit à l'avantage des

salariés ». Il en veut pour preuve l'exemple du PSE 2013 de la société IBM, lui aussi attaqué en justice par la CGT et annulé par la cour d'appel de Versailles. Ce plan, portant sur 671 personnes, ne comptait que des départs volontaires avec de généreux chèques à la clé.

« D'après mes informations, certaines indemnités devraient être remboursées et certains salariés pourraient être réintégrés. Cela se passera-t-il ainsi chez nous ? Je n'en sais rien. Je ne suis pas juriste. Faut-il parler de victoire ? Oui, peut-être, mais je n'en suis pas sûr. Je suis en revanche que les PSE version 2014 ne sont pas ceux de 2010. Aujourd'hui, les textes sont plus favorables à l'employeur. Oui, la période qui s'ouvre aujourd'hui, avec l'annulation du plan, est vraiment incertaine », dit M. Gruet.

Mardi, la CGT avait déclaré que « l'on repartait à zéro », qu'il fallait « tout renégocier ». Primes, indemnités de déplacement, mesures de reclassement et temps de travail...